

Compte-rendu #6 – Séance du 19 janvier 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question de la députée Jacqueline Galant (MR) :

[« Classement mondial de quinze chercheurs de l'Université de Mons »](#)

Quinze chercheurs et chercheuses de l'UMons font partie des 2 % des scientifiques les plus cités et faisant autorité dans le monde, selon un classement établi par l'Université de Stanford, au regard des données fournies par la base de données Scopus en termes de publications et de citations scientifiques.

« Madame la Ministre, **comment mettre en lumière ces éminences grises** ? Concrètement, **quel est l'impact d'un tel classement sur le monde universitaire belge** ? »

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« **Ces classements ont avant tout une valeur indicative**. Ils montrent que nos chercheurs performant bien lorsqu'on les compare à leurs équivalents internationaux. Cependant, il faut savoir que les indicateurs bibliométriques présentent de **nombreuses limites, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'évaluation individuelle des chercheurs**. Par exemple, dans certains domaines scientifiques, notamment parmi les sciences humaines et sociales, les publications sont nettement moins bien indexées au sein des bases de données de publication comme Scopus, ce qui rend les chercheurs de ces disciplines artificiellement invisibles au sein des classements réalisés sur la base de tels indicateurs.

Ces classements constituent donc un élément intéressant permettant de constater, au moins dans certaines disciplines, que **nos chercheurs sont très compétitifs à l'international**. Il faut cependant rester prudent quant aux interprétations que nous pouvons en faire. C'est pour cette raison qu'en matière d'évaluation de la recherche, **les indicateurs bibliométriques constituent un élément additionnel purement indicatif**, mais certainement pas un critère premier d'évaluation.



Malgré tout, il est certain que le fait de figurer au sein de ces classements est **intéressant et valorisable pour les chercheurs**. En mettant en évidence leur présence dans ces classements, ils peuvent améliorer l'appréciation de leur CV dans le cadre de la soumission de demandes de financement, de candidatures diverses ou d'établissement de partenariats internationaux. »

2. Question du député Laurent Agache (Ecolo) :

[« Collaboration entre universités, hautes écoles et petites entreprises en matière d'innovation »](#)

Selon l'enquête européenne *Community Innovation Survey* de 2016, il apparaît que **11 % des entreprises interrogées, principalement des moyennes et grandes entreprises, ont mentionné des collaborations avec des universités et des hautes écoles**. Pourtant, les très petites entreprises (TPE) « représentent la majeure partie du tissu économique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». **Dispose-t-on de données actualisées** à ce sujet ? Comment la Ministre analyse-t-elle la situation ? Quelles actions pour **renforcer les collaborations entre universités/hautes écoles et TPE** ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

Si **peu de statistiques sont disponibles**, la Ministre affirme « que **les relations** entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises **se déroulent généralement très bien**, car elles reposent sur des personnes qui se connaissent ». Les collaborations entre les établissements et TPE concernent avant tout « des **spin-off ou start-up créées par des étudiants entrepreneurs** », qui maintiennent un contact avec l'établissement dans lequel leurs études ont été effectuées. Cependant, malgré le grand nombre de TPE en Wallonie, ce ne sont effectivement pas avec elles que les universités et hautes écoles collaborent le plus. « **Les TPE ont souvent des moyens limités et ne travaillent pas toujours dans le domaine de l'innovation** ».

Ce sont les Régions qui se préoccupent de ces collaborations et leur consacrent un budget spécifique. Toutefois, au sein de l'ARES, la Commission de la valorisation de la recherche et de la recherche interuniversitaire (COVRI) est chargée de **dresser un état des lieux de la question** et d'analyser les rapports annuels des différentes structures de valorisation en vue de renforcer leurs complémentarités ».

Réponse du député Laurent Agache :

« Madame la Ministre, je serais intéressé de consulter le rapport annuel de la COVRI. **Pour une TPE, il n'est, certes, pas naturel de nouer spontanément une collaboration avec une université ou une haute école. Cependant, de tels échanges pourraient être une source de valeur ajoutée potentiellement importante.** La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait trouver une manière de mettre ces acteurs en contact, soit par l'intermédiaire des intercommunales de développement économique, soit en valorisant des outils existants. »



Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cb077>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.